



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Approbation du compte rendu de la commission
de la recherche du 19 septembre 2024**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 17 octobre 2024
Délibération 2024/10/CR-056**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment les articles 41 et 42 ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu de la séance de la commission de la recherche du 19 septembre 2024.

Toulouse, le 17 octobre 2024

La Présidente,



Odile Rauzy

Nombre de membres : 39
Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 27
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Approuvé le 17 octobre 2024

COMMISSION DE LA RECHERCHE
Compte rendu synthétique de la séance
du 19 septembre 2024

Étaient présents :

Mmes Monica Alaez-Galan, Denyze Toffoli, Marie-Pierre Gratacap, Alexandra Robert, Marie-Pia Marchant, Victorine Douin, Kerstin Bystricky, Marie Maturano, Tamara Azaiez-Bontemps

MM. Matthieu Arlat, Jean-Luc Attié, Serge Cohen, Christophe Laurent, Pierre Payoux, Bruno Segui, Richard Bon, Manoel Manghi, Pierre Petit, Romain Walcker, Simon Garrigou, Nicolas Issot, Afi Oportune Kpotor, Xavier Bouju, Nicolas Destainville, Éric Clottes, Valentin Euvrard, Jean-Luc Rols

Étaient représentés :

Sébastien Couarraze par Nicolas Issot, Marie Penary par Marie Maturano, Laure Coutin par Manoel Manghi, Cécile Vignolles par Matthieu Arlat, Estelle Espinos-Parrou par Christophe Laurent, Laurène Jouve par Denyze Toffoli, Dominique Pinon par Jean-Luc Attié, Jocelyn Méré par Marie-Pierre Gratacap, Olivier Lairez par Richard Bon

Étaient excusées :

Mmes Anne-Laure Gatignoin-Turnau, Patricia Bordais

ORDRE DU JOUR

- Point 1 : Approbation du compte rendu de la commission de la recherche (CR) du 4 juillet 2024 (délibération)
- Point 2 : Présentation de Virginie Mahdi, Directrice générale des services adjointe du Domaine Recherche Innovation Valorisation et International – DGSA DRIVI (information)
- Point 3 : Proposition d'une liste d'experts pour évaluer les futurs appels d'offres de la CR (information)
- Point 4 : Présentation du GIS ADIREM – Bénédicte de Bonneval (délibération)
- Point 5 : Désignation des représentantes de l'ED CLESCO à la commission des HDR (délibération)
- Point 6 : Avis sur la nomination du nouveau directeur adjoint du CIRIMAT (délibération)
- Point 7 : Contrat Objectifs Moyens Performance – Nicolas Destainville (information)
- Point 8 : Sensibilisation à la signature des publications (information)
- Point 9 : Point sur les conclusions du groupe de travail « Refonte AOs recherche » (information)
- Point 10 : Questions diverses

Informations générales

Après avoir souhaité une bonne rentrée à l'ensemble des conseillers, **Matthieu Arlat** indique que le groupe de travail chargé du budget initial de la recherche s'est réuni le 17 septembre 2024 pour la première fois et que Nicolas Issot y représente la commission de la recherche (CR). Il précise par ailleurs que Verena Poinot a démissionné de son mandat et qu'elle est remplacée par Bruno Segui, professeur des universités, rattaché au CRCT. Audrey Tourrette a également démissionné, ayant été promue au 1^{er} septembre professeur des universités. Son remplacement est en cours.

Point 1 – Approbation du compte rendu de la commission de la recherche (CR) du 4 juillet 2024 (délibération)

Matthieu Arlat soumet au vote des conseillers le compte rendu de la séance du 4 juillet 2024.

Les conseillers approuvent le compte rendu de la commission de la recherche du 4 juillet 2024 par 30 voix « pour ». Un membre du conseil ne prend pas part au vote.

Point 2 – Présentation de Virginie Mahdi Directrice générale des services adjointe du Domaine Recherche Innovation Valorisation et International – DGSA DRIVI (information)

Matthieu Arlat cède la parole à Virginie Mahdi, Directrice générale des services adjointe du Domaine Recherche Innovation Valorisation et International (DRIVI).

Virginie Mahdi indique avoir pris ses fonctions au début du mois de septembre. Ingénieure de recherche au CNRS depuis 2006, elle a au préalable exercé dans le privé, où elle s'occupait de l'industrialisation de procédés de transformation de fruits. Au CNRS, elle s'est spécialisée notamment dans les partenariats et le pilotage de projets transverses. En 2013, elle est arrivée à Toulouse pour occuper le poste de déléguée régionale adjointe au CNRS où elle pilotait les services de support à la recherche. Depuis 2018, elle est également membre du CESER (Conseil économique, social et environnemental régional) Occitanie, en tant que conseillère représentant de l'ESR (enseignement supérieur et de la recherche).

Le DRIVI a été créé à la fin 2023 autour de quatre composantes :

- la direction de la recherche et de la valorisation (DREV) ;
- le service commun Le Catalyseur Paul Sabatier ;
- la direction de la Coopération Internationale ;
- le service commun Jardin Botanique et Collections scientifiques.

La DRIVI a pour mission de soutenir, développer et promouvoir les activités de recherche et de valorisation ; d'animer et de faire émerger les synergies des thématiques du domaine ; de promouvoir la politique internationale dans le domaine de la recherche et de proposer une offre de services structurée autour de l'innovation.

Parmi les chantiers transverses dont s'occupe le DRIVI, il convient de mentionner la formalisation et la sécurisation du processus **contrats de recherche** ; « l'outillage » du domaine pour améliorer le pilotage et l'interfaçage avec les unités ; la clarification de périmètres entre directions, notamment en termes d'accompagnement de projets et de mise en œuvre de synergies. Par ailleurs, le DRIVI mène une réflexion autour du modèle économique et organisationnel du domaine, en faveur d'une meilleure **efficience et d'une optimisation des moyens**. Enfin, il faut réfléchir sur la structuration de l'appui à l'innovation, dans tous ses objets ; tout en se projetant dans le futur EPE.

Point 3 – Proposition d'une liste d'experts pour évaluer les futurs appels d'offres de la CR (information)

Matthieu Arlat précise que, lors de l'évaluation des appels d'offres (AO) Tremplin, il a été décidé de faire évaluer les propositions par trois experts, dont un expert de la commission de la recherche, appuyé par deux autres. L'idée a consisté à demander au directoire de fournir des noms d'experts. Dans le détail, 8 personnes ont été proposées par ACTIHS, 41 par BABS, 17 par MST2I, 17 par SDM et 14 par UPEE, soit un total de 97 experts. Ces volumes correspondent d'ailleurs en grande partie au nombre de projets déposés par chacun des directoires dans le cadre de l'AO Tremplin.

Au sein d'ACTIHS, quatre laboratoires sont représentés, mais pour BABS ou MST2I, tous les laboratoires ne sont pas représentés, ce qui impliquera sans doute de compléter la liste en faisant appel directement aux DU des laboratoires concernés, en accord avec le directoire.

Bruno Segui indique que dans BABS, le CRCT n'est représenté que par une seule personne. Il demande ce qui est prévu pour corriger cette situation.

Matthieu Arlat lui répond que lorsque des laboratoires sont identifiés comme étant sous-représentés, il sera demandé au directoire de proposer des noms, afin d'établir un équilibre dans la représentation.

Christophe Laurent souligne la nécessité de bien représenter les thématiques.

Matthieu Arlat explique qu'il a précisément été demandé, dans un premier temps, aux personnes figurant sur la liste d'indiquer dans quelle thématique elles s'inscrivent. La granularité pourrait être affinée par la suite.

Romain Walker demande si ces experts seront sollicités pour évaluer les rapports de fin de projet.

Matthieu Arlat précise que cet aspect sera traité ultérieurement.

Christophe Laurent estime que la commission est justement chargée de l'évaluation.

Point 4 – Présentation du GIS ADIREM – Bénédicte de Bonneval (délibération)

Matthieu Arlat cède la parole à Bénédicte de Bonneval, directrice de département à la FSI pour l'IREM.

Bénédicte de Bonneval explique qu'il existe aujourd'hui en France 28 instituts regroupés en GIS, qui rassemblent 1 800 animateurs. Au sein des 234 groupes, 46 sont en lien avec l'informatique et 30 avec d'autres sciences. Il existe 14 commissions nationales inter-IREM (CII). Les IREM ont été créés en 1969 pour former des enseignants du secondaire et pour répondre au souhait des chercheurs en mathématiques de garder un lien avec les enseignants du secondaire et du primaire. L'objectif consiste toujours à « donner du sens aux mathématiques », notamment à travers des groupes de recherche-action regroupant des professeurs des écoles, des enseignants en collège et lycée et des universitaires, pour toucher à la fois la formation initiale et la formation continue.

En pratique, la COPIRELEM fabrique des mallettes pédagogiques « clefs en main » pour les enseignants et la CII TICE fournit des ressources numériques. De même, des actions de diffusion sont orientées vers les élèves, à l'image du rallye Maths. Des stages de formation sont proposés aux enseignants dans tous les IREM, en lien avec le rectorat et des formations Maths vivantes ont été colabellisées avec le CNRS.

L'assemblée des directeurs des IREM (ADIREM) dispose de nombreux interlocuteurs institutionnels, dont le ministère de l'enseignement supérieur et celui de l'éducation nationale, la DGESIP, la DGESCO et le CNRS. Chaque IREM adopte un mode de fonctionnement spécifique, en fonction de son histoire,

mais ils sont tous en lien avec les établissements scolaires et les rectorats, et notamment les écoles académiques de la formation continue (E AFC). À ce titre, l'IRES est prescripteur de formations.

Les moyens proviennent de la D GESIP, la D GESCO, des rectorats et des universités. Tous les deux ans, les directeurs d'ADIREM changent. Des thématiques de recherche sont coordonnées nationalement, en accord avec la D GESCO, pour impulser et encourager certains thèmes. Au titre de l'année 2023-2024, les priorités nationales portaient sur les cycles 1, 2, 3 ; la remédiation ; les liaisons avec le collège ; les volets algorithmiques, informatiques et sciences du numérique ; et l'interdisciplinarité. De même, les IREM ont participé aux réflexions de la CORFEM sur le format du concours CAPES, mais aussi aux travaux des inspections générales concernant la place des mathématiques dans le cadre de la commission Villani-Tolosian. Sur le plan financier, la D GESIP fournit à l'ADIREM 20 000 euros par an, quand le ministère de l'éducation nationale fournit des heures pour payer des enseignants du secondaire ; environ 4 500 heures sont distribuées dans chaque IRES ou IREM et sont gérées par les rectorats. S'agissant de l'université, à Toulouse, l'IREM dispose d'un demi-secrétaire.

Pour matérialiser l'existence des IREM, il a été décidé de créer un **groupement d'intérêt scientifique (GIS)** ou « **Assemblée des directeurs et directrices d'IREM** ». Celui-ci ne dispose cependant pas de personnalité morale et n'est pas caractérisé par une autorité supérieure. Il est constitué de directions et d'un conseil scientifique. La convention de renouvellement du GIS ADIREM, d'une durée de quatre ans, est signée par chaque président d'université. Les compétences du GIS lui permettent de réfléchir et de discuter avec les instances. S'agissant des moyens, l'argent reçu de la D GESIP est confié à l'Université Paris Cité, désignée comme établissement gestionnaire et mandataire commun.

Le site <https://ires.univ-tlse3.fr/> offre une présentation générale de l'IRES. Il mentionne notamment les actions de recherche et de formation, ainsi que les manifestations organisées. À Toulouse, l'IRES est composé à 45 % d'universitaires, à 22 % de professeurs de lycée, à 21 % de professeurs de collège mais également de professeurs de classes préparatoires ou d'enseignants du primaire. En raison de la réduction du budget des rectorats, le nombre de réunions annuelles passera de huit en 2023-2024 à six en 2024-2025. La prise en charge des heures de mission est assurée par le rectorat et les heures dédiées par la D GESCO s'élèvent à peu près à 1 000 heures. Sur ces 1 000 heures, la FSI attribue deux services, pour rétribuer les 45 % d'enseignants-chercheurs ; le solde des heures étant distribué aux enseignants du secondaire. À Toulouse, figurent différents groupes de recherche pour la discipline « mathématiques » : « collège » ; « culture math » ; « didactique des mathématiques » ; « école primaire » ; « enseignement des maths en langue des signes » ; « géométrie dynamique » ; « jeux mathématiques » et « numérique ». Pour la discipline « sciences », les groupes de recherche sont les suivants : « continuum Maths-Physique-Chimie-SVT » ; « esprit critique, science et media » ; « lycée professionnel » ; « smartphone, instrument de mesure ».

Mathieu Arlat demande si des mathématiciens d'autres sites toulousains participent aux travaux de l'IRES.

Bénédicte de Bonneval le confirme : il s'agit de mathématiciens de l'UT2J.

Mathieu Arlat demande s'il est possible d'améliorer ce fonctionnement, en impliquant les mathématiciens de l'UT1.

Bénédicte de Bonneval lui répond par l'affirmative.

Mathieu Arlat fait observer que le dispositif n'accorde pas de place particulière aux élèves. Pourtant, leur implication semble absolument nécessaire, tant il est vrai que la perception des mathématiques n'a guère progressé dans l'esprit des gens depuis les cinquante dernières années.

Bénédicte de Bonneval partage ce point de vue. La plupart des professeurs des collèges et des lycées appliquent néanmoins les travaux et ressources des instituts dans leurs enseignements.

Mathieu Arlat demande comment les élèves perçoivent ce dispositif.

Bénédicte de Bonneval indique que des enquêtes ont été conduites pendant cinquante ans par André Antibi dans les établissements, par exemple sur la « constance macabre », mais qu'il n'existait pas véritablement d'études scientifiques à proprement parler. Cet aspect a d'ailleurs suscité des reproches de la part du ministère, qui suit par ailleurs le dispositif.

Victorine Douin demande si les axes de recherche des IREM intègrent la philosophie des sciences ou des mathématiques.

Bénédicte de Bonneval lui répond par l'affirmative. Guillaume Loizelet travaille par exemple dans le groupe « épistémologie – histoire des sciences ». Le groupe « Culture Maths » est également en cours de reconstruction, et intégrera des didacticiens et des spécialistes de l'épistémologie des sciences.

Victorine Douin demande si ces approches pourraient être proposées aux lycéens.

Bénédicte de Bonneval lui répond que cela est déjà le cas, au titre de la culture mathématique.

Victorine Douin fait remarquer que peu de jeunes femmes suivent les classes préparatoires scientifiques. Par ailleurs, elle considère qu'une approche plus culturelle, centrée autour de l'histoire et de la philosophie des mathématiques, serait sans doute plus susceptible de mieux les attirer, au moins en première approche.

Bénédicte de Bonneval répond que des formations sont proposées par le rectorat aux professeurs de mathématiques sur l'histoire des mathématiques. Elles concernent à chaque fois une vingtaine de professeurs. L'histoire des mathématiques fait partie par ailleurs du cursus en terminale.

Jean-Luc Rois mentionne les membres de l'Académie des sciences au titre des partenaires et demande si les IREM continuent à travailler avec eux.

Bénédicte de Bonneval explique que l'ADIREM travaille relativement peu avec l'Académie des sciences. L'approche est essentiellement structurée au niveau des ministères, à travers les inspecteurs généraux et les programmes. L'objectif consiste à faire apprécier la matière mathématique, qui est à la fois peu plébiscitée par les élèves, mais aussi la plus suivie au lycée.

Victorine Douin explique que cela est notamment lié au mode de fonctionnement de Parcoursup.

Serge Cohen indique que dans sa génération, les mathématiques étaient utilisées de manière intensive, dans un but de sélection, lors des études supérieures. Les modalités ont fortement évolué et il lui semble qu'une proportion notable de collégiennes et collégiens ; de lycéennes et de lycéens se confrontent aujourd'hui aux mathématiques comme objectif de curiosité intellectuelle. De ce point de vue, il estime que l'évolution va plutôt dans le bon sens. Ensuite, s'il lui semble important que les mathématiques ne rebutent pas la nation, la France n'a pas non plus vocation à disposer de millions d'enseignants-chercheurs en mathématiques.

Mathieu Arlat suggère à ses collègues de lire le livre *Le théorème du perroquet*, qui éclaire sur l'évolution des mathématiques au cours du temps.

Nicolas Issot observe que les mathématiques demeurent un outil central de sélection aujourd'hui, y compris dans les formations où cela n'est pas forcément nécessaire.

Mathieu Arlat prie Bénédicte de Bonneval de quitter la salle, afin de pouvoir procéder au vote sur la question suivante : « Approuvez-vous la participation de l'UT3 au GIS ADIREM pour la période 2022 à 2025 ? »

Monica Alaez-Galan fait part de son étonnement et indique qu'elle ne comprend pas la question, dans la mesure où la convention est vraisemblablement déjà signée pour la période 2022 à 2025.

Matthieu Arlat indique que la convention a débuté, mais qu'elle n'a pas été jusqu'à présent validée en commission de la recherche (CR).

Pierre Petit demande si des sommes d'argent sont en jeu.

Matthieu Arlat lui répond que le montant se limite à 250 euros annuels, de la part de la FSI.

Monica Alaez-Galan demande des détails sur le terme « participation » employé dans la délibération.

Matthieu Arlat lui répond que cette participation conduit notamment l'université à donner des heures en équivalent TD.

La présentation peut être consultée en suivant le lien : https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/medias/fichier/240919-ires-adirem_1728293036223-pdf

Les conseillers approuvent à l'unanimité (32 voix « pour ») la participation de l'UT3 au GIS ADIREM pour la période 2022 à 2025.

Point 5 – Désignation des représentantes de l'ED CLESCO à la commission des HDR (délibération)

Matthieu Arlat indique qu'il a été demandé aux écoles doctorales de nommer des représentants dans la commission des HDR, composée des membres de la commission de la recherche titulaires d'une HDR. Après consultation du service juridique, il apparaît que ce processus est possible, à condition que les membres externes provenant des écoles doctorales siègent en tant qu'experts ponctuels et non en tant que membres. Chaque dossier sera traité par deux experts : un expert de la commission HDR et un expert de l'école doctorale, chargé de l'expertise « scientifique ». Par ailleurs, une plateforme sera mise en place, sur laquelle les dossiers à évaluer seront déposés. À terme, les candidats pourraient également déposer leur candidature sur une telle plateforme.

Il est proposé aux conseillers de désigner les représentantes suivantes pour l'ED CLESCO : Florence Sordes, directrice de l'ED CLESCO, ainsi que Florence Rémy, sa co-directrice, qui se sont proposées.

Les conseillers approuvent à l'unanimité (32 voix « pour ») la désignation de Florence Sordes et de Florence Rémy en qualité de représentantes de l'ED CLESCO à la commission des HDR de l'UT3.

Point 6 – Avis sur la nomination du nouveau directeur adjoint du CIRIMAT (délibération)

Matthieu Arlat cède la parole à Christophe Laurent, qui dirige le CIRIMAT, une unité mixte de recherche associée au CNRS.

Christophe Laurent explique que Christophe Drouet, directeur de recherche au CNRS, s'est porté seul candidat pour le poste de directeur adjoint, en remplacement de Dominique Poquillon, qui a été élue en juillet 2024 présidente de Toulouse INP. Il ajoute que cette candidature a recueilli un avis favorable unanime de la part des membres du Conseil d'unité.

Les conseillers approuvent à l'unanimité (30 voix « pour ») la désignation de Christophe Drouet en tant que directeur adjoint du CIRIMAT.

Point 7 – Contrat Objectifs Moyens Performance – Nicolas Destainville (information)

Matthieu Arlat cède la parole à Nicolas Destainville.

Nicolas Destainville remercie en préambule l'ensemble de ses collègues qui se sont impliqués dans ce travail, d'autant plus que le ministère les a informés en avril que la première mouture du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) 2025-2027 devait être rendue en juillet et non à la fin de l'année. Le COMP porte sur trois années et succède au dialogue de gestion annuel. Il se traduit par un engagement sur certaines évolutions de l'établissement et représente 0,8 % de l'argent que l'université reçoit de l'État au titre de la subvention pour charge de service public, soit un montant maximal de 8 millions d'euros pour les trois années à venir.

Une « signature » de l'établissement est également demandée, ce qui revient à mettre en lumière en quoi il se distingue des autres établissements universitaires français. D'un point de vue formel, le COMP doit comporter au maximum 12 pages. Dans son COMP, l'université explique son ancrage social, démographique et économique au sein du territoire d'Occitanie Ouest ; met en valeur la diversité et l'expertise de ses 71 laboratoires et structures fédératives de recherche. Le document détaille également comment le COMP entend répondre aux défis sociétaux et souligne que l'établissement est chef de file d'un projet d'établissement public expérimental (EPE), et se positionne comme l'héritier de la COMUE expérimentale. Ce COMP vise à répondre à un double enjeu : la transformation en EPE et l'amélioration de la performance de l'établissement.

Il a été décidé de décliner la signature par un focus sur deux points spécifiques. Le premier a trait au « bien-être et vie en bonne santé pour tous », un domaine vaste qui couvre les points suivants : la santé, le soin, la prévention et la promotion de la santé, la qualité de vie au travail, la qualité de vie des étudiants et des personnels, la vie sur les campus, la préservation de la biodiversité, la qualité de l'alimentation, et le développement de l'activité physique. Le deuxième point concerne « le spatial et l'aéronautique pour un monde durable ».

Le COMP se décline en six chapitres : formation, recherche, transition écologique et développement soutenable, bien-être des étudiants et des personnels, gestion et pilotage et stratégie d'établissement. Dans le domaine « recherche et innovation », les deux objectifs visent d'une part à piloter la stratégie recherche et innovation et d'autre part, à ancrer les plateformes comme levier permettant le développement des partenariats.

Au titre du premier objectif, il s'agit de simplifier le travail des enseignants-chercheurs et chercheurs, et de développer les ressources propres. Il apparaît nécessaire de disposer d'un guichet unique pour soutenir le développement des partenariats et de l'innovation ; le Catalyseur et la Fondation souffrant de difficultés financières. En outre, au niveau de l'université de Toulouse, de nouveaux dispositifs (projet universitaire d'innovation ou PUI, STAR) ont été mis en place et il importe de coordonner l'ensemble de ces structures. La demande porte ici sur un ingénieur d'étude (IE) dans le domaine DRIVI pour travailler à cette structuration, ainsi qu'un investissement de 300 000 euros pour aménager ce pôle « partenariat et innovation », idéalement situé dans la Maison de la recherche et de la valorisation. Un autre enjeu consiste à dynamiser le nombre de dépôts de projets ERC ou d'ANR « Jeunes Chercheuses et Jeunes Chercheurs », en complément des mesures déjà existantes à l'UT3 (accès spécifique à des financements de thèse et stages de M2). Une décharge d'enseignement pourrait aller jusqu'à 64 heures pour tout enseignant-chercheur s'engageant à déposer une ERC dans l'année. Des moyens de financement de soutien aux candidatures sont demandés (media training, coaching, missions).

Le deuxième objectif a trait aux plateformes. Le PUI est porté par l'université de Toulouse, sur l'ensemble du site. Il s'agit notamment d'aider les plateformes expérimentales ou technologiques à monter en qualité et à modéliser des tarifs auditables, ce qui leur permettrait de dégager des ressources propres. Trois ingénieurs ont été recrutés au sein de ce PUI, dans le but d'aider les plateformes. Les directeurs de laboratoires disposant de plateformes recevront notamment un questionnaire. Pour inciter les plateformes à s'inscrire dans cette démarche, en complément de l'appel d'offres « Équipement Scientifique » doté de 500 000 euros par an, 400 000 euros supplémentaires par an sont demandés au sein du COMP pour les plateformes qui sont déjà labellisées ou en cours de labellisation. L'objectif consiste ainsi à labelliser une dizaine de plateformes.

Christophe Laurent demande s'il ne serait pas nécessaire d'embaucher un titulaire de doctorat plutôt qu'un Ingénieur d'études ().

Nicolas Destainville en prend note.

Kerstin Bystricky précise qu'une discussion est intervenue au sein du pôle BABS concernant le soutien aux plateformes.

Virginie Mahdi explique que le dispositif concerne bien les plateformes déjà labellisées ou en cours de labellisation. Il est temps d'identifier les plateformes qui pourraient intégrer cette démarche de tarification auditable et/ou de qualité.

Xavier Bouju demande si un plateau technique pourrait devenir une plateforme à partir du moment où il dispose d'un modèle avec un coût auditable.

Nicolas Destainville répond que le PUI y travaille. Il faut pouvoir respecter un certain nombre de critères pour pouvoir devenir une plateforme.

Virginie Mahdi souligne que la transformation d'un plateau technique en plateforme passe également par sa mutualisation et l'ouverture vers la communauté. La tarification auditable est un process budgétaire d'analyse sur des coûts complets.

Nicolas Destainville ajoute que la mutualisation peut également intervenir au sein d'un laboratoire. Il poursuit ensuite sa présentation en évoquant le sixième chapitre du COMP, la stratégie d'établissement. L'établissement souhaite s'engager dans la construction du site toulousain à travers la création d'un EPE en capacité de coordonner la stratégie de recherche et de formation. Cette opération nécessite d'étoffer l'équipe administrative par un équivalent temps plein (ETP) supplémentaire, mais également par 5 ETP IGE, idéalement pérennes, au-delà des trois ans du COMP, pour le pilotage et la montée en qualité des pôles de recherche (soit 350 000 euros). Ils s'inscrivent dans une demande plus large de 700 000 euros pour la masse salariale de l'établissement, en lien avec le projet de sa transformation vers un grand établissement universitaire.

Le projet de COMP a été renvoyé à la DGESIP le 12 septembre, accompagné d'un avis du recteur. Dans les mois à venir, un dialogue interviendra entre l'établissement et le ministère, avant que l'arbitrage définitif ne soit rendu en janvier prochain.

Kerstin Bystricky demande si le rectorat soutiendra ce COMP.

Nicolas Destainville répond par l'affirmative, mais souligne que la décision reviendra *in fine* au ministère.

Kerstin Bystricky demande s'il existe un plan B au cas où le COMP proposé ne recevrait pas l'aval du ministère.

Nicolas Destainville rappelle que soixante universités seront en déficit et qu'il leur sera normalement permis de puiser dans leur fonds de roulement pour équilibrer les comptes.

Matthieu Arlat souligne que la validation du COMP est à ce titre capitale.

Jean-Luc Rols indique qu'une question a été posée la semaine précédente à la présidente lors du conseil d'administration sur la priorisation des projets au cas où l'enveloppe demandée serait finalement rognée par le ministère. Cette question n'a pas obtenu de réponse pour le moment, mais celle-ci devra être formulée rapidement. Par ailleurs, le COMP s'engage à opérer une déclinaison au sein des composantes, qui ont été peu associées en amont. Il faudra donc également être attentif sur ce point précis.

Matthieu Arlat indique en avoir pris note.

Point 8 – Sensibilisation à la signature des publications (information)

Matthieu Arlat mentionne Udice, qui regroupe initialement dix universités françaises, pour la plupart des EPE ou des regroupements d'universités. Trois nouvelles universités ont par ailleurs rejoint Udice cet été : l'université de Montpellier, l'université de Lorraine et l'institut Polytechnique de Paris. Aujourd'hui, l'université de Toulouse n'en fait pas partie, alors que cela devrait être le cas.

Il évoque ensuite les classements internationaux portant chaque année sur les établissements, qui sont fréquemment utilisés par les décideurs politiques lorsqu'il s'agit de financer la recherche. Parmi les plus connus figure notamment le classement ARWU (*Academic Ranking of World Universities*) de Shanghai, qui se fonde sur différents critères, dont la qualité de l'éducation, la qualité des facultés, les résultats de la recherche et les performances par personne. L'université de Toulouse se classe dans la tranche 301 à 401, devant l'institut Polytechnique de Paris et l'université Nice Côte-d'Azur.

Les disciplines les mieux classées de l'UT3 sont les mathématiques et les disciplines principalement portées par l'OMP. Cependant, la biologie, la physique, la science des matériaux et l'ingénierie n'émargent pas au niveau qui devrait être le leur, vraisemblablement en raison d'un problème de signature. Si l'université devenait un EPE, la signature deviendrait comptabilisable dans les classements et permettrait de la hisser dans les 101 premiers.

Un deuxième célèbre classement est celui de Leiden, qui se fonde sur les données bibliographiques de la base de données Web of Science. Dans celui-ci, l'université Paul Sabatier est mieux située, mais pourrait faire encore mieux. En outre, elle a perdu quatorze places entre 2023 et 2024.

Un troisième classement est le classement QS Europe. Il est établi selon une série d'indicateurs pondérés. Parmi les plus importants figurent la réputation académique (30 %) ; la réputation des employeurs (15 %) ; les citations par article (10 %) ; le réseau international de la recherche (10 %).

En conclusion, **Matthieu Arlat** précise que la création de l'EPE, avec une signature unique, simple et compréhensible par tous devrait permettre de progresser dans les classements. À ce titre, il semble pertinent de s'inspirer de la politique de signature mise en place par Paris Saclay, qui a fait ses preuves. De même, il apparaît essentiel d'assurer un suivi et d'analyser les paramètres autres que les publications. Quoi qu'il en soit, il sera nécessaire de rationaliser les signatures, quand bien même l'EPE ne verrait pas le jour.

Jean-Luc Rols indique que lors de la création de la ComUE « université de Toulouse » en 2023, le règlement intérieur définitif était supposé intervenir sous six mois. Deux parties ont été ajournées à ce moment-là : la signature commune et les pôles de recherche. Dans le cadre de l'EPE, il faut progresser dans ce domaine.

Matthieu Arlat partage ce point de vue et souligne à ce titre que des discussions ont lieu sur la dénomination de l'EPE.

Kerstin Bystricky souligne que cet enjeu est majeur. Depuis une dizaine d'années, un certain nombre de collègues signent « Université de Toulouse ».

Matthieu Arlat précise qu'il est nécessaire de s'inspirer des bonnes pratiques des universités qui ont fusionné et qui occupent des bonnes places dans les classements.

Bruno Segui explique qu'au CRCT, les consignes relatives à la signature des papiers visaient à indiquer une affiliation « UMR, INSERM, CNRS, université Toulouse 3 Paul Sabatier ». Il demande si une telle formulation permet d'être comptabilisé dans le classement de Shanghai.

Matthieu Arlat lui répond que la situation est compliquée, dans la mesure où le classement ne prend en compte que le premier établissement mentionné dans la signature.

Christophe Laurent souligne que le classement de Shanghai ne prend pas en compte les EPST (le CNRS ou l'INSERM par exemple).

Matthieu Arlat souligne la nécessité d'effectuer de grands progrès dans ce domaine. Quand bien même la transformation en EPE ne verrait pas le jour, il sera nécessaire de procéder à une rationalisation. Par exemple, dans Scopus, un laboratoire n'est plus classifié comme UT3. En conséquence, les sciences affiliées à ce laboratoire sont passées très rapidement d'une très haute position dans le classement de Shanghai à une position autour de la 30^{ème} place.

Matthieu Arlat précise qu'initialement, il fallait inscrire « université de Toulouse ».

Serge Cohen indique qu'il y a dix ans, lorsqu'il était directeur de l'Institut de mathématiques de Toulouse, la signature des publications des chercheurs faisait déjà l'objet d'une discussion. Récemment, lorsqu'il a voulu soumettre un article, il a dû rechercher quelle était la bonne dénomination, car il ne se souvenait plus de cette dernière, qui n'est pas intuitive. En outre, certains chercheurs continuent d'utiliser des signatures qui datent d'une trentaine d'années.

Matthieu Arlat réitère son point de vue : il importe de mener une analyse pour comprendre comment les autres communautés agissent.

Christophe Laurent souligne que les chercheurs sont collectivement tombés dans un piège à un moment donné, en appelant la ComUE expérimentale « Université de Toulouse » et en acceptant de signer avec cette dénomination. Or la ComUE n'est pas classable et les publications ne sont donc pas prises en compte. Malheureusement, ce gros « bug » n'a pas été corrigé jusqu'à présent.

Matthieu Arlat partage ce point de vue. Ce chantier devra être revisité au plus vite, si l'EPE voit le jour.

Christophe Laurent souligne qu'au-delà des classements, l'essentiel consiste à appartenir à Udice, interlocuteur privilégié du ministère et des universités étrangères.

Jean-Luc Rols souligne que le réseau des VP recherche de la ComUE propose depuis un an et demi une signature automatique, mais elle n'a pas toujours pas été adoptée par le conseil d'administration, ni par les établissements.

Point 9 – Point sur les conclusions du groupe de travail « Refonte AOs recherche » (information)

Matthieu Arlat indique que le groupe de travail, qui était assez étoffé, s'est réuni à quatre reprises entre le mois d'avril et le mois de juin.

S'agissant de l'AO Tremplin, la lettre de lancement, en cours de rédaction, fournit les critères qui seront utilisés lors de l'évaluation. Elle traduit en particulier le site Lime survey pour les candidatures et les évaluations, qui ont été particulièrement travaillés par Nicolas Issot et Estelle Quillon (chargée du suivi des moyens de la recherche au sein de la DReV).

Pour la candidature, le questionnaire Lime survey se décompose en cinq groupes de questions : l'identification du projet ; l'identification du porteur principal du projet ; l'identification du co-porteur du projet s'il y en a un ; la description du projet et l'identification des domaines d'expertise associés au projet. La fiche comporte ensuite les rubriques suivantes : l'acronyme du projet, l'intitulé explicite du projet, l'identification du porteur principal. À ce sujet, un porteur de projet qui disposerait déjà d'un financement au niveau national, international ou local ne peut pas postuler à l'enveloppe de 15 000 euros. Il est également demandé aux personnes qui ont récemment été lauréates de l'AO Tremplin de ne pas postuler, afin de laisser une chance aux autres projets. La partie relative à la candidature comporte ensuite le descriptif du projet, sa description (en 1 500 signes) et ses objectifs (en 2 500 caractères). Le détail de la participation demandée à UT3 est ensuite décomposé selon différentes parties : équipement, fonctionnement, gratifications et missions. Le candidat doit ensuite cocher une ou plusieurs cases en fonction de son ou ses domaines d'expertises, selon la nomenclature Hcéres.

Pour les évaluations, chaque critère est évalué de 1 à 4. Pour évaluer la nouveauté et l'originalité du projet, la grille est la suivante :

- le projet se distingue par son caractère nouveau et original, proposant des concepts novateurs (4) ;
- le projet est globalement nouveau et original, apportant des idées innovantes dans son domaine (3) ;
- le projet présente quelques éléments de nouveauté, mais il manque d'originalité (2) ;
- le projet manque de nouveauté et d'originalité (1).

Le même système d'évaluation de 1 à 4 est ensuite appliqué aux autres critères : la clarté des objectifs et la pertinence des approches choisies ; la qualité scientifique du projet ; l'ambition du projet et l'adéquation des financements. Enfin, les évaluations des trois évaluateurs seront compilées pour communiquer au porteur du projet les motivations des notes attribuées ; de même que les conseils d'amélioration du projet, de manière facultative.

Kerstin Bystricky demande si cette évaluation pourra être fournie en anglais, par exemple lorsque les évaluateurs nouvellement arrivés ne disposent pas encore d'un niveau de français suffisant.

Nicolas Issot estime que le même questionnaire s'applique pour la langue dans laquelle le projet est déposé.

Kerstin Bystricky considère qu'il est indispensable de laisser la possibilité aux candidats de déposer leur projet en anglais. Sa question concernait surtout les évaluateurs, notamment compte tenu des nuances dans la gradation de 1 à 4.

Mathieu Arlat prend note de cette très bonne remarque. Le formulaire pourra être traduit en anglais par un anglophone qui comprend bien le français et saura répliquer les nuances du texte original.

Kerstin Bystricky propose son aide sur ce point.

Mathieu Arlat explique que les potentiels évaluateurs anglophones seront identifiés. Pour le moment, il ne s'agit pas forcément de demander aux candidats de remplir le formulaire en anglais.

Kerstin Bystricky partage ce point de vue, mais souligne l'importance d'offrir les deux options.

Mathieu Arlat indique à nouveau que les évaluateurs anglophones qui ne comprennent pas le français seront identifiés.

Xavier Bouju souligne la nécessité de bien pointer les experts, afin qu'ils soient en adéquation avec la langue de la réponse à l'appel d'offres.

Mathieu Arlat précise qu'aucun problème n'a néanmoins vu le jour l'année précédente.

Denyze Toffoli évoque la dernière rubrique, qui concerne la possibilité offerte à l'évaluateur de transmettre des conseils d'amélioration au porteur du projet. Selon elle, il faut la supprimer, dans la mesure où elle sera difficile à remplir par l'expert et où cela peut aussi être dangereux pour le processus d'évaluation proprement dit.

Mathieu Arlat prend note de cette dernière remarque.

Denyze Toffoli revient sur les critères relatifs à l'ambition du projet et à l'adéquation des financements.

Jean-Luc Rols souligne que le document fait état de trois scénarios de calendrier. D'après lui, la notification en février, mars ou avril est bien trop tardive. En effet, la gratification de stages, notamment

de master, intervient à la mi-janvier. En conséquence, il considère que la date limite devrait être située au mois de décembre de l'année n-1, d'autant plus que le budget doit être dépensé lors de l'année n.

Matthieu Arlat explique qu'il existe effectivement trois scénarios de calendrier. La personne qui dirigera le pôle qui gère ces projets n'arrivera que le 1^{er} octobre et il faudra convenir avec elle s'il est raisonnable de lancer les projets dès le 17 octobre. Dans le premier scénario, les retours de la commission de la recherche interviennent le 23 janvier 2025.

Kerstin Bystricky demande s'il est envisageable de fixer une pré-alerte pour la date limite de dépôt.

Matthieu Arlat prend note de cette bonne remarque.

Selon **Christophe Laurent**, le groupe de travail avait recommandé de flécher des stagiaires sur ce genre de programme Tremplin. Or, au mois de janvier, ceux-ci sont déjà en stage.

Matthieu Arlat comprend ce point de vue, mais fait remarquer que les marges de manœuvre sont limitées, d'un point de vue organisationnel.

Stéphanie Lacombe souligne qu'il est nécessaire d'avoir une idée du budget disponible.

Christophe Laurent reconnaît qu'un ajustement devra certainement être réalisé, mais il pense que le budget ne sera pas non plus en très grand décalage.

Matthieu Arlat souligne la nécessité de tenir compte de la charge de travail des personnes qui œuvrent à la DREV. La situation pourra éventuellement évoluer l'année prochaine, mais pour cette année, il est impossible de lancer le projet plus tôt, compte tenu du travail considérable qu'il faut accomplir.

Manoel Manghi formule une proposition, qui consiste à gagner, uniquement pour cette année, une semaine sur le mois proposé aux évaluateurs, dont il fait par ailleurs partie.

Matthieu Arlat répond que les décisions doivent se prendre en commission de la recherche, soit le 12 décembre 2024. Il a conscience que cette année, le fonctionnement ne sera pas parfait. Si les stagiaires ont déjà choisi leur équipe, il sera peut-être possible de reporter le financement. Dans ce cadre, il recommande que ces projets soient pluriannuels, sur deux ans. Il s'agirait donc peut-être de revoir le dispositif : le chercheur bénéficiaire d'un AO Tremplin recevrait ainsi par exemple 10 000 euros la première année et 5 000 euros la deuxième année.

Bruno Segui propose une solution, qui consisterait à indiquer au bénéficiaire de l'AO qu'il dispose de deux années pour le dépenser.

Matthieu Arlat lui répond que cet argent doit être dépensé dans l'année, dans la mesure où les enveloppes dédiées sont conçues en ce sens. Il ajoute par ailleurs que le groupe de travail sera vraisemblablement convoqué pour rediscuter du calendrier.

Il poursuit la présentation en évoquant l'AO Manifestations scientifiques, qui est ouvert chaque année. L'enveloppe s'établit ici entre 2 500 et 5 000 euros par manifestation. Les critères d'éligibilité demeurent identiques et sont les suivants :

- l'impact scientifique ;
- la dimension nationale, européenne ou internationale (critère qui devra être retravaillé par le bureau) ;
- l'implication des jeunes chercheurs (Masters-doctorants) ;
- l'inscription dans la stratégie UT3 ;
- les actions prévues pour la promotion des femmes en sciences.

En revanche, il est possible de se questionner pour savoir si le critère de la prise en compte des organisations dématérialisées reste d'actualité.

Marie-Pia Marchant demande des précisions sur les modalités de candidature et d'évaluation pour l'AO Manifestations scientifiques.

Matthieu Arlat explique que les évaluateurs seront les membres du bureau de la commission recherche, ce qui impliquera de tenir une réunion au préalable. Il présente ensuite les tableaux que devront remplir les évaluateurs. Ici aussi, les différents critères seront notés de 1 à 4, selon l'échelle suivante :

- ne satisfait pas le critère (1) ;
- s'accorde moyennement avec le critère (2) ;
- s'accorde bien avec le critère (3) ;
- s'accorde parfaitement avec le critère (4).

Enfin, il y aura plusieurs évaluateurs par projet.

Marie-Pia Marchant demande s'il ne serait pas pertinent d'avoir un évaluateur par critère, pour favoriser une meilleure objectivité.

Nicolas Issot souligne à cet effet qu'il serait intéressant de verbaliser les notes, à l'image de ce qui est pratiqué pour l'AO Tremplin.

Matthieu Arlat souligne que les évaluateurs sont confrontés à des quantités de travail importantes. Par ailleurs, il faut travailler en lien avec les Relations internationales.

En conclusion, il retient la nécessité d'une meilleure redéfinition des critères, en bureau. Il ajoute que les calendriers des AO Tremplin, AO Manifestation et AO Equipement doivent être en phase. Selon le premier calendrier, les résultats seront disponibles pour la commission de la recherche du 12 décembre.

Kerstin Bystricky souligne qu'il importe de pouvoir travailler le plus en amont possible, dans la mesure où il est également nécessaire de préparer les dossiers Hcéres.

Matthieu Arlat partage ce point de vue.

Point 10 – Questions diverses

Matthieu Arlat indique que la réunion annuelle des vice-présidents recherche et innovation de France Universités s'est déroulée à Lyon du 26 au 28 août. À cette occasion, les PDG d'ONR ont fait part de leur inquiétude vis-à-vis du financement de la loi de programmation de la recherche (LPR). Ainsi, la LPR n'a pas été complètement financée en 2024 ; il a fallu que les établissements puisent dans leurs réserves pour assurer l'augmentation des primes des enseignants-chercheurs et des BIATSS. Compte tenu des restrictions budgétaires à venir, ces craintes sont renouvelées pour l'année 2025.

Par ailleurs, le gouvernement a fourni aux ONR la capacité de devenir des agences de programmes de recherche (CEA, CNRS, INRAE, INRIA, INSERM, CNES). Le CNES se considère déjà comme une agence de programme et a décidé de ne pas réaliser de programme spécifique.

Dans ce cadre, le CNRS sera chargé des programmes relatifs au climat, la biodiversité et les sociétés durables ; l'INRAE de l'agriculture et alimentation durables, forêts et des ressources naturelles associées ; l'INRIA du numérique, des algorithmes, des logiciels et des usages ; l'INSERM de la santé. Le CEA s'occupe de deux programmes : les composants aux systèmes et infrastructures numériques, ainsi que les énergies décarbonées. Le CNRS a indiqué qu'il travaillait dans ses comités opérationnels avec France Universités, mais les autres ONR ont précisé qu'ils travaillaient avec Udice.

Chaque agence a présenté au moins trois projets. Le 19 juillet 2024, les douze programmes suivants ont été retenus par le ministère, sur un total de 300 millions d'euros :

- réseaux énergétiques de demain (CEA) ;
- dynamiques de la biodiversité terrestre dans l'anthropocène : comprendre pour agir (CNRS) ;
- santé des animaux d'élevage (INRAE) ;
- systèmes d'élevage durables (INRAE) ;
- évaluation de l'IA, dont sa sécurité (INRIA) ;
- jumeaux numériques – réalité immersive (INRIA) ;
- IA formation sciences (INRIA) ;
- Initiative Packing (CEA) ;
- conception de circuits (CEA) ;
- FND – Task Force sur les troubles neurodégénératifs (INSERM) ;
- TRANSCEND ID – consortium de recherche transdisciplinaire, transversale et translationnelle pour s'attaquer aux maladies inflammatoires chroniques (INSERM) ;
- TREASURE – Transplantation, régénération et préservation d'organes : une approche unifiée pour réparer les humains (INSERM).

À présent, il convient de voir qui pourrait participer à ces programmes au sein de l'université, d'autant plus que le 18 décembre 2023, un appel « recherche à risque », doté de 150 millions d'euros a été lancé. Les ONR les pilotent, parfois en compagnie d'Udice. À ce titre, il serait pertinent de rencontrer les personnes porteuses de ces projets pour informer les chercheurs toulousains.

Christophe Laurent demande des précisions sur le choix du CNES.

Matthieu Arlat répond que le CNES ne rentre pas véritablement dans ce projet, considérant qu'il fonctionne déjà comme une agence de programme.

Christophe Laurent en conclut que l'État accepte les souhaits du CNES, lequel garde ses programmes en interne, au lieu de confier le pilotage de cette agence à quelqu'un d'autre.

Matthieu Arlat indique qu'il ne peut répondre précisément à cette question dans l'immédiat.

Christophe Laurent fait part de son étonnement. Il semble que le CNES ne souhaite pas fonctionner comme une agence, tout en recevant les sommes associées.

Matthieu Arlat lui répond que seules les personnes travaillant dans le domaine spatial pourront renseigner le CR.

Virginie Mahdi souligne que ce programme réunit des approches différentes (appels à projet ; démarches top-down), aux dimensionnements variables. Par exemple, le CNRS a choisi de se concentrer sur un nombre restreint de projets aux budgets conséquents, quand d'autres opérateurs ont opté pour une démarche inverse.

Matthieu Arlat résume les conclusions de la CR : il faut créer l'EPE, rentrer dans Udice, saisir les opportunités et améliorer la place de l'université dans les classements.

Bruno Segui demande quelle est la stratégie établie pour rentrer dans Udice.

Matthieu Arlat précise que le préalable consiste à créer l'EPE et à améliorer la place dans les classements. Par le passé, des opportunités ont été manquées. Avec l'appui des conseils et de la communauté toulousaine, cela devrait pouvoir se matérialiser.

Fin de séance à 12 heures 03

Prochaine séance le 17 octobre 2024